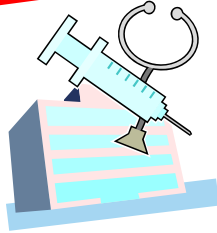




# CGT express



N°6

Aout 2010

## EDITO

### L'ETE SERA CHAUD !



Signe des temps et de la réalité à laquelle sont confrontés nos établissements, les médias nationaux se sont fait l'écho de fermetures de service et de report d'intervention lié au manque d'effectif dans un CHU .

Ce n'est pas le nôtre, mais ça se pourrait, de nombreux services nous ont alerté des difficultés qu'ils rencontrent et nous nous en faisons les témoins dans ce journal. Les autres doivent le faire, n'acceptons pas l'inacceptable !

Et si on s'y mettait tous ensemble ?

Allongement de la durée de cotisations, recul de l'âge légal de départ (de 55 à 57 pour les actifs, de 60 à 62 pour les sédentaires), remise en question de la pénibilité (un an de bonification pour les 10 ans travaillés pour la catégorie active),

### L'AUTOMNE TORRIDE !!!

augmentation de + 2,7 % de la cotisation des fonctionnaires, fin du départ anticipé pour les mères de trois enfants ayant 15 ans de services et obligation pour celle qui voudrait bénéficier de l'ancienne règle, de déposer la demande avant le 31 décembre 2010.

Ce sont ces mesures antisociales sans précédent que le gouvernement au service du MEDEF veut nous imposer.

Le 24 juin, au CHU, nous étions 40 % de grévistes, 60 000 dans les rues de Toulouse, le

**7 septembre** c'est beaucoup plus qu'il nous faudra être.

Ah !! tout de même dans ce monde de brute, une bonne nouvelle : le bouclier fiscal n'est pas touché. Mme Betencourt pourra passer sa retraite sur son île.... !!!



**LE 7 SEPTEMBRE GREVE ET MANIFESTATION  
CONTRE LA REFORME DES RETRAITES**



**LE 15 SEPTEMBRE MEETING UNITAIRE  
20 H salle Mermoz**



# CHSCT

Ces derniers mois, nous avons obtenu de la Direction Générale qu'elle modifie le **règlement intérieur en ce qui concerne l'organisation des CHSCT**.

Il existe maintenant des CHSCT de site (Purpan haut, Purpan plaine, Rangueil, Larrey, Hôtel Dieu/La Grave, Salies du Salat) qui ont tous une autonomie et une légalité propre.



## CHSCT de Purpan haut

**Aux cuisines :** les agents des cuisines travaillaient parfois 9 jours d'affilés. La CGT a fait appliquer, la réglementation de la charte OTT et un nouveau planning a été donné aux agents.

**Service Endoscopie et IDE de recherche :** le personnel travaillait en 7 heures par jour (imposées) et de ce fait ne bénéficiait d'aucune RTT. Nous avons obtenu qu'ils travaillent en 7h42 et ainsi qu'ils bénéficient de 20 jours de RTT.

**Service diététique :** suite à notre intervention, les Diététiciennes ont obtenu des locaux conformes à la réglementation avec climatisation et fenêtres.

**A l'espace mortuaire de Purpan :** la CGT a obtenu un climatiseur dans la salle de repos des familles où il faisait trop chaud et où les familles faisaient des malaises.

Un agent de ce même service s'étant fait sérieusement agresser, nous avons obtenu un **DATI** pour ce personnel qui travaille souvent seul.

**Site de Cugnaux Logipharma :** lors de la visite du site après son ouverture, nous avons constaté de graves dysfonctionnements dans ce service relatif aux conditions de travail et à la sécurité des personnels.

Suite au droit d'alerte s'est tenu un CHSCT, beaucoup de points ont été résolus. Nous revoyons la direction en septembre pour faire le point.

**Zone de distribution :** Dû au problème de Logipharma, les zones de distribution ont vu leur charge de travail considérablement augmenter. Nous avons demandé une visite sur site avec la Direction et avons pointé tous les dysfonctionnements. Nous avons obtenu deux postes supplémentaires, un à Rangueil, un à Purpan et des améliorations sur les sites.



## CHSCT de Rangueil

**Unité de Transplantation D'Organes (UTO) :** La réorganisation des unités de transplantation d'organes (UTO1 et UTO2) a été examinée à la **demande de la CGT** lors du CHSCT du 28 Avril. La CGT a fait le constat de la fragilité du dispositif concernant tout particulièrement le personnel AS de l'UTO2. De fait des difficultés sont très vite apparues. Les personnels concernés avec la CGT ont interpellé la direction du pôle et des mensualités d'été ont été affectées. Nous resterons très vigilants sur le fonctionnement de ce service.

**Ouverture bâtiment H3 à Rangueil :** Le bâtiment H3 accueillera : la réanimation, le service des grands brûlés et les blocs opératoires (BOH2 et bloc traumatologie). Les travaux ont été réceptionnés le 15 juin. Des travaux d'adaptation doivent avoir lieu courant juillet. Le déménagement devrait avoir lieu fin septembre, début octobre susceptible d'être décalé si tout n'est pas « au feu vert ».

Lors du CHSCT du 28 avril nous nous sommes insurgés sur le peu d'information donné aux organisations syndicales en particulier sur les organisations du travail (effectifs, horaires, tableaux de service ...) alors même que c'est notre rôle d'examiner tous les éléments même si ils ne sont pas finalisés. Un CHSCT spécial H3 a été demandé et a eu lieu le 30 juin. Si nous avons pu visiter le bâtiment et avoir des informations sur l'architecture, l'aménagement, les étapes préalable à l'ouverture... toujours rien sur les organisations du travail !!! Les cadres supérieurs de santé étaient présents mais n'ont pu fournir d'éléments concrets !!! à 3 mois de l'ouverture. La CGT s'est exprimée fermement face à cette situation et a mis en avant la possibilité d'un délit d'entrave si les informations n'étaient pas fournies. « RDV a été pris » pour un nouveau CHSCT le 9 septembre avec remise de documents 15 jours avant comme le prévoient les textes. D'ici là nous rencontrerons l'ensemble des équipes concernées.



# CHSCT

## CHSCT de Purpan plaine

### Droit d'alerte sur les consultations d'ophtalmologie à l'hôpital Paule De Viguier

Deux mois après le déménagement du service d'ophtalmologie de Ranguel, consultation et hospitalisation sur l'hôpital Paule De Viguier, **un droit d'alerte est déposé par la CGT** au regard des risques encourus par le personnel :

- Épuisement des agents non respect des repos hebdomadaires.
- Management agressif de la cadre du service et de certains membres de l'équipe médicale.
- Arrêts maladies liés aux conditions de travail. Plannings de travail aléatoires (pas de TST)

Conformément au code du travail une enquête a été menée par le CHSCT et la Direction de pôle.

Cette enquête a révélée de multiples dysfonctionnements cités plus haut.

**La délégation CGT du CHSCT** de Purpan Plaine suit ce dossier et prendra les mesures nécessaires y compris le droit de retrait pour mise en danger afin que les problématiques soient réglées.



## Départ anticipé pour les fonctionnaires parents de 3 enfants et ayant 15 ans de service... Le gouvernement recule... de 6 mois!!!



L'article 18 du projet de loi portant réforme des retraites, présenté en Conseil des ministres le 13 Juillet 2010, modifie le droit au départ anticipé des fonctionnaires parents de trois enfants. Il supprime cette possibilité de départ anticipé pour les fonctionnaires qui ne réunissent pas les deux conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 15 ans de service effectifs et parents de trois enfants. Il maintient cette possibilité pour les parents réunissant ces mêmes conditions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Attention : Le III de l'article 18 modifiait les règles de calcul pour les parents conservant le droit au départ anticipé, dont la demande était faite à partir du 13 juillet 2010, date du conseil des ministres. Face au nombre important de demandes de départs anticipés faites par les fonctionnaires qui réunissaient les conditions le gouvernement a dû reculer la date d'application de cette mesure brutale du projet de loi. Dans un amendement gouvernemental déposé le 30 juin 2010 **le ministre du travail recule la date de limite de dépôt des demandes de retraite du 13 juillet 2010 au 31 décembre 2010.**

**Avant le 31 décembre 2010 :** Les personnes concernées qui déposeront une demande de départ à la retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 bénéficieront des anciennes règles de calcul antérieures à la loi de 2003 **pour un départ au plus tard à la retraite le 30 juin 2011.**

Les modalités de calcul sont celles de l'année où les mères ont à la fois 15 ans de service et trois enfants, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ( date d'application de la loi Fillon 2003 ). Leur retraite est toujours calculée sur la législation antérieure sur la base des 37,5 ans et d'un taux de 2% par année cotisée.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :** Le mode de calcul de la pension relèvera des dispositions issues de la loi Fillon, suivant les conditions de l'âge d'ouverture du droit comme pour les fonctionnaires qui ne réunissaient les conditions qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ( calcul en fonction de l'année de naissance ) Ainsi en particulier la décote et l'allongement de la durée de cotisation s'appliquent.

La perte financière pour les femmes sera en moyenne entre - 20% et - 25% ;

**La CGT du CHU a interpellé la DRH** afin qu'une information soit donnée à l'ensemble des personnels et qu'un dispositif soit mis en place pour permettre aux salariés d'évaluer leur situation individuelle et de leur permettre un choix éclairé.



## LES ECHOS DU CHU



### Agents accueil urgences Purpan

L'équipe d'accueil administratif des Urgences de Purpan avait de grosses difficultés de planning, par ailleurs elle exécute des missions administratives et/ou financières en relation avec des patients en consultation aux urgences, à ce titre ils doivent percevoir 10 points de NBI.

Suite à une grève sur ces difficultés courant du mois de mars ils ont obtenu l'embauche de 3 contractuels et tous les agents titulaires de l'équipe ont touché cette bonification avec un rappel depuis janvier 2010.

**C'est grâce à leur mobilisation et à l'accompagnement de la CGT** que ces agents de catégorie C ont pu faire valoir leurs revendications et gagner en condition de travail et en prime.



### Personnel Administratif

Déroulement de carrière, NBI, adéquation grade et fonction, accès à l'indice terminal de la catégorie C, augmentation de postes en catégorie B, saisie du CTE pour toute transformation de poste... La pétition intersyndicale (360 signatures à ce jour) sur ces revendications a été remise le 5 juillet au Directeur Général. Un « atelier de travail » se réunira lundi 30 août à la Direction Générale.

**Pour la CGT, les neuf points** de revendication de la pétition restent la base des négociations.



### PROMOTIONS

### PROFESSIONNELLES A L'IFSI

Les 1<sup>ère</sup> années promotions professionnelles à l'IFSI « inaugurent » le nouveau programme de formation au DE d'infirmier. Les études sont organisées en semestre. Les congés pour tous les étudiants sont de deux mois l'été. L'enseignement est de 1700h par an. La direction du CHU a décidé brusquement au mois de mai de faire travailler les promotions professionnelles pendant le mois de juillet dans les services du CHU. Notre institution qui se félicite d'avoir une politique de promotion professionnelle ambitieuse prend en même temps des dispositions qui vont lourdement handicaper le cursus des étudiants. En effet le niveau de la formation est plus élevé, les épreuves de rattrapage (plusieurs élèves en promotion sont concernés) auront lieu la semaine du 23 août en plein mois de congés !

Malgré nos multiples démarches, et à l'inverse d'autres CHU, la direction n'a pas voulu revenir sur sa décision ! Le CHU s'assure de personnel supplémentaire pour l'été à moindre coût !



### CAP

### Avancement des Aides-soignants en classe supérieure et exceptionnelle.

En 2009, la direction du CHU a décidé de ne plus proposer l'avancement aux AS qui étaient en Poste A ménagé ou en longue maladie.

**La CGT a contesté** cet état de fait discriminatoire. Après intervention en CAP, courrier à la DG, saisie de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) la direction a cédé et a retiré cette mesure qui devait être applicable à tous les agents hospitaliers.

### Service social des malades

Dans le cadre d'un **préavis de grève déposé avec le syndicat CGT** les équipes du service social des malades ont fait part de leurs difficultés actuelles pour mener leurs missions. Elles ont exposé ces difficultés liées à un accroissement de la charge de travail en lien avec la diminution de la durée moyenne de séjour, des difficultés dans la coordination et l'articulation de la prise en charge des patients entre services médicaux et service social. Ces difficultés déjà dénoncées depuis plusieurs mois engendrent fatigue, perte de sens de leur travail et épuisement professionnel. Lors de 2 réunions successives à partir d'exemples concrets, l'ensemble des problèmes ont été abordés. Des débuts de réponse ont été apportés. La balle est dans le camp de la direction de pôle pour concrétiser rapidement certains engagements et faire avancer l'ensemble du dossier. **Avec la CGT le personnel reste très mobilisé** et doit faire le point de la situation dès la rentrée lors d'une Assemblée générale.

*Plus d'infos dans les permanences syndicales:*

**Rangueil:** 05 61 32 25 67. **Larrey:** 05 67 77 14 11. **Purpan:** 05 61 77 77 08. **Purpan plaine:** 05 67 77 10 88.

**Hotel-Dieu:** 05 61 77 84 70. **La Grave:** 05 61 77 79 71. **Fontaine salée:** 05 61 90 92 90. **Garonne:** 42137

**Intranet:** rubrique vie sociale / syndicats du Chu / syndicat CGT. Et **Oscar:** 800

**NOUVEAU:** Internet blog CGT au <http://cgtchutoulouse.fr>